

COMPTE RENDU de la RÉUNION du CONSEIL MUNICIPAL du 02/07/2021

Présents : Mrs & Mmes Gérard PICOD, Maire, Patrick BERTHIER, Valérie GERARD, Nicolas VOYARD, Martine DEREPA, Adjoints, Véronique BERTHIER, Laurence WAGNER, Jacques FROSSARD, Bernard LEICHNER, Josette WANGERMEZ, Francis BARBARANT, Bruno LANGLOIS, Céline ESCHENBRENNER, Emeline BOTZ.

Absent excusé : M. Quentin GENTILHOMME (Pouvoir à Nicolas VOYARD).

Secrétaire de séance : Madame Laurence WAGNER

Le Procès-Verbal de la réunion du 7 mai 2021 est approuvé à l'unanimité.

Le Conseil Municipal :

- **Fixe** la participation aux frais scolaires due par les communes extérieures en fonction du cycle fréquenté ainsi que de la révision annuelle au vu des dépenses réelles de fonctionnement de l'année précédente.

- **Fixe** la participation aux frais de fonctionnement de la MPT pour les enfants domiciliés hors commune.

- **Est informé** des correspondances adressées à l'Inspecteur d'Académie concernant la rentrée scolaire 2021-2022 et la suppression d'une classe de primaire au groupe scolaire de Clairvaux.

- **Etudie** les possibilités d'intégrer, à la gestion de la Forêt Communale, le programme de sauvegarde des bois sénescents « Natura 2000 – Barois-Forêt de Clairvaux ».

- **Est favorable** au projet de pacte de gouvernance de la CCRB.

- **Accepte** le renouvellement de la convention entre la Commune et de le CDG10 pour l'adhésion au service d'assistance logiciels aux collectivités pour la période du 01/07/2021 au 31/12/2022.

- **Prend connaissance** :

- de la proposition d'un cabinet spécialisé dans la recherche de médecins.
- des modalités d'organisation des festivités à l'occasion des Fêtes Nationale et Patronale.
- de la rencontre entre Monsieur le Sous-Préfet, l'ABF et la municipalité dans le cadre du projet d'aménagement de la traversée de Clairvaux et de la rue de l'abbaye.

- **Approuve et soutien** la motion de la Fédération nationale des Communes forestières contre la décision du Gouvernement qui envisage d'augmenter la contribution des communes pour le financement de l'ONF et de supprimer 500 ETP dans son futur contrat Etat-ONF.

- L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 h 15.

Le Maire,

G. PICOD.